Année 1950. — N° 32. Le Numéro : 5 francs. Vendredi 5 Mai 1950.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER : 850 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 33e SEANCE

Séance du Jeudi 4 Mai 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Dépôt de rapports.

3. — Demande en autorisation de poursuites.

4. — Dépôt, avec demande d'urgence, d'une proposition.

5. — Hommage à la mémoire du docteur Stefanopoulo. — Discussion d'urgence d'une proposition; adoption.

6. — Règlement de l'ordre du jour.

7. — Statut des administrateurs de la France d'outre-mer. — Discussion sur l'urgence d'une proposition.
Suspension de la séance.

8. — Dépôt d'une proposition.

9. — Statut des administrateurs de la France d'outre-mer. — Déclaration de l'urgence d'une proposition; renvoi de la fixation de la date de la discussion.

10. — Suite du règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. DIOP BABAKAR, vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures quinze.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 2 mai a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Borrey un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition n° 102 (année 1950) de MM. Catrice et Borrey et des membres du groupe M. R. P. et du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à adresser l'hommage de l'Assemblée de l'Union française à la mémoire du docteur Stefanopoulo.

Le rapport a été reproduit sous le n° 104 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Delmas un rapport fait au nom de la commission des affaires financières, sur la proposition n° 245, année 1948, de MM. Delmas, Laurin, Michard-Pellissier et des membres du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi rendant les sociétés coloniales imposables au lieu de leur siège social même si elles tiennent leurs assemblées générales en France et si elles y ont leurs organes d'administration et de contrôle.

Le rapport sera imprimé et distribué.

— 3 —

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

M. le président. J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

Cette demande sera imprimée sous le n° 107, distribuée et renvoyée à la commission d'instruction, conformément à l'article 8 du règlement.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Riond et des membres du groupe Union métropole-outre-mer (indépendants), une proposition tendant à inviter le Gouvernement à définir sans

plus tarder le statut des administrateurs de la France d'outre-mer.

La proposition sera imprimée sous le n° 105, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

La discussion d'urgence de cette proposition est demandée par vingt-quatre conseillers dont la présence doit être constatée par appel (1).

Conformément au paragraphe 1er de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

J'invite chaque signataire à se lever à son banc à l'appel de son nom et je prie MM. les secrétaires de bien vouloir contrôler les présences.

(*L'appel a lieu.*)

M. le président. La présence de vingt signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 5 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE DU DOCTEUR STEFANOPOULO

Discussion d'urgence d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence de la proposition de MM. Catrice et Borrey et des membres du groupe M. R. P. et du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à adresser l'hommage de l'Assemblée de l'Union française à la mémoire du docteur Stefanopoulo.

Avant de donner la parole à M. le président et rapporteur de la commission des affaires sociales, je manquerais à mon devoir, et mon cœur d'Africain en souffrirait, si je laissais passer cette occasion, où votre confiance me vaut le grand honneur de présider votre séance, de rendre un hommage de profonde reconnaissance à tout le travail accompli outre-mer par le docteur Stefanopoulo.

Nous sommes nombreux, ici, à l'avoir vu à l'œuvre au Sénégal, en Côte d'Ivoire, un peu partout où les hommes d'outre-mer, comme les Européens, ont à souffrir de la fièvre jaune et d'autres maladies épidémiques de nos régions.

Ainsi que d'autres savants de l'institut Pasteur, non seulement le docteur Stefanopoulo n'a jamais manqué de consacrer le meilleur de lui-même aux exigences de la science, mais il a toujours su s'entourer de nombreux collaborateurs d'outre-mer; il leur a fait comprendre qu'en Afrique également les hommes pouvaient, quelles que soient leurs possibilités, dès l'instant qu'ils étaient sincères et de bonne foi, s'associer à la grande œuvre d'humanité dont la France s'est toujours ennoblie chez nous. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

La parole est à M. le rapporteur.

M. Borrey, *président et rapporteur de la commission des affaires sociales.* Mes chers collègues, lors de l'épidémie de fièvre jaune qui sévit au Sénégal en 1878, la population blanche de Gorée, Dakar, Saint-Louis fut décimée: 749 décès se produisirent sur 1.474 Européens; sur 26 médecins et pharmaciens de la marine, 22 succombèrent au fléau. Qui a vécu une épidémie de typhus amarile connaît l'épouvante de la grande peur, la peur panique qui secoue périodiquement la multitude lorsqu'elle sait que rien ne peut arrêter la mort.

L'heure n'est pas venue de vous remettre en mémoire la lutte difficile, le combat passionné des savants contre la fièvre jaune. Les pastoriens ont toujours été à la pointe de ce combat. Leur œuvre fut magnifique, elle nous a permis de connaître et de guérir la plupart des maladies tropicales. Et c'est avec plus de ferveur et avec plus de reconnaissance que les autochtones lisent au fronton de l'institut Pasteur de Dakar: « A Pasteur, l'Afrique noire reconnaissante ».

M. Pasteur est et reste le magnifique démiurge de la découverte en bactériologie et en biologie même. Ses méthodes ont permis et permettront encore longtemps des miracles. C'est parce que ses disciples ont continué à pratiquer sa sincérité dans la recherche, son honnêteté dans l'expérimentation qu'ils sont arrivés à vaincre le typhus amarile. Le docteur Stefanopoulo a fait partie de l'équipe. Collaborateur d'Auguste Pettit, il allait rapidement devenir un spécialiste de la fièvre jaune. Dès 1927, il s'était imposé dans le monde scientifique par le résultat de ses travaux sur cette horrible affection.

Ce n'est pas ici qu'il convient d'exposer son œuvre scientifique. Elle est remarquable sur le plan de la vaccination contre le virus jauneux. Beaucoup d'entre vous, mes chers collègues, sont passés entre ses mains. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune de la plupart de nos collègues porte sa signature.

J'ai connu le docteur Stefanopoulo en 1934. Je revenais alors du Tchad où j'avais aidé le docteur Beurk, de la mission Rockfeller de l'Ecosse, à prospecter la région du Bar el Ghazal jusqu'au Darfour au point de vue du virus jauneux inapparent, en récoltant parmi les populations locales des veinules de sang qui devaient servir à vérifier, en laboratoire, les tests de séro-protection.

Avec une joie quasi enfantine le docteur Stefanopoulo reçut ma cantine remplie de ces veinules que j'avais mis tant de soin à emballer, que j'avais transportées sur des milliers de kilomètres, qui allaient lui permettre de savoir si la maladie avait existé ou existait, inapparente encore, dans des pays où elle n'avait jamais été signalée.

Nous avons alors trouvé, par exemple, dans certains coins du Ouadaï jusqu'à 7 et 10 p. 100 de tests de séro-protection positifs, ce qui impliquait qu'il fallait se garder des poussées épidémiques possibles de la fièvre jaune dans des pays jusque là considérés comme indemnes. Ces recherches sont à la base de la constitution de la zone dite d'endémicité amarile qui met l'Afrique, pour une trop large part encore, comme en dehors d'un monde normal.

C'est cet ostracisme, encore nécessaire hélas, qu'il va falloir essayer de faire supprimer en améliorant partout l'hygiène urbaine et rurale et en continuant à pratiquer en Afrique noire une politique de vaccination systématique contre la fièvre jaune.

Cet homme charmant, ce savant modeste qui vous accueillait, mes chers collègues, avec une exquise politesse, avec un sourire affectueux, est mort victime de son devoir. Il est mort sur cette terre d'Afrique à laquelle il avait déjà, depuis des années, donné ses connaissances, son intelligence, son esprit et surtout son cœur. Il fallait l'entendre s'exprimer sur l'Afrique noire, sur la mise en valeur du continent africain grâce à l'éradication possible de toutes les grandes affections tropicales. Il faisait partie de cette admirable phalange de savants et de constructeurs, comme le dit si bien notre collègue Julien, qui, par leur labeur, leur foi et leur science toujours mise au service de l'amélioration de la condition humaine, parmi les populations ultra-marines, permettent de concevoir un avenir brillant pour cette Union française dont nous commençons à peine à sentir la réalité.

Plus de 17 millions de vaccinations contre la fièvre jaune en Afrique noire depuis à peine dix ans, des millions, des millions et des millions d'habitants des coins les plus reculés de la brousse, visités, prospectés, traités s'ils sont reconnus trypanozomés, voilà qui compte pour l'avenir de l'Union française.

C'est en améliorant la santé et en enseignant les populations africaines qu'on leur apporte, nous les favorisés du progrès, le meilleur de nous-mêmes. C'est ainsi que, grâce à une science véritable tout imprégnée du facteur humain, nous ancrerons outre-mer les deux seuls biens nécessaires pour l'homme de quelque pays qu'il soit: la liberté et la paix.

Docteur Stefanopoulo, vous avez été cité à l'ordre de la nation. Déjà de hautes personnalités de la République ont fait votre éloge, d'autres assemblées ont dit leur immense regret et vous ont rendu un magnifique hommage. Il appartenait particulièrement à l'Assemblée de l'Union française de vous manifester l'indicible chagrin que nous avons tous, conseillers de l'Union française et plus spécialement les représentants des territoires d'outre-mer et surtout des territoires de l'Afrique noire de vous avoir perdu pour toujours. Vous étiez pour nous un des maîtres ouvriers qui permettront que se réalise le véritable destin de l'Union française.

Nous avons perdu tellement en vous perdant. Vous aviez un pouvoir occulte, peut-être même inconnu de vous, qui créait des liens invisibles indéfinissables mais tellement puissants entre des milliers de gens d'ethnies différentes; c'était comme une sorte d'antidote à la xénophobie instinctive et parfois hargneuse.

(1) La demande est signée de MM. Boluix-Basset, Gentet, Riond, le général Delmas, Randretsa, Laurent-Eynac, Sylvestre, Bidet, Abdesselam, Do Hu u Tinh, Sérot, Mlle Le Ber, MM. Léon, Pialoux, Louselin, Aubert, Bégarra, Griaule, de Peretti, Motais de Narbonne, Borrey, Mme Malroux, MM. Voca, Catrice.

Vous avez bien mérité de l'Union française. Nous vous exprimons toute notre reconnaissance. La peine des hommes d'outre-mer est si profonde de vous avoir perdu si tôt. Vous étiez l'un de ceux qui, dans le plus profond de leur cœur, ont prononcé le serment solennel que proposait naguère le docteur Waltfich: « Je m'engage à utiliser mes connaissances pour le bien de l'humanité et contre les forces destructrices du monde et les intentions sans scrupules des hommes et à travailler à ces fins communes avec mes confrères scientifiques de quelque nation, de quelque croyance, de quelque couleur qu'ils soient ».

Votre commission des affaires sociales a cru devoir modifier comme suit le texte de la proposition pour lui donner plus de netteté:

« L'Assemblée de l'Union française adresse un solennel et reconnaissant hommage à la mémoire du docteur Stefanopoulo, ardent pionnier de la lutte contre les épidémies tropicales, mort en Afrique noire, victime du devoir. »

Dans cette nouvelle rédaction, elle a adopté à l'unanimité cette proposition. Elle est certaine que l'Assemblée voudra bien consacrer, par un vote unanime, le texte proposé. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Catrice.

M. Paul Catrice. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, par suite de l'interruption de la session de notre Assemblée pendant un mois, c'est après un long retard que vient devant vous cet hommage, que nous désirons rendre unanimement, à la mémoire du docteur Stefanopoulo. Ce délai nous permet un hommage plus profond, plus ému, et également mieux informé de l'œuvre magnifique du disparu.

Nous avons eu le grand avantage d'entendre tout à l'heure le président de cette séance, rendre cet hommage du fond du cœur. Il est profondément réconfortant, pour nous, que cet hommage soit venu précisément d'un de ceux auxquels le docteur Stefanopoulo avait consacré sa vie, son travail et son dévouement.

Nous venons d'entendre aussi, en qualité de rapporteur, M. le docteur Borrey, président de la commission des affaires sociales.

M. le docteur Borrey, dont nous lisions dans un journal d'hier que « le cœur est aussi généreux que son verbe est fort » — et cela est bien vrai — vient de nous présenter un rapport vraiment remarquable du point de vue technique et humain.

Je me permettrai simplement d'ajouter quelques mots, pour préciser ce que fut le docteur Stefanopoulo. Je n'ai pas eu l'occasion de le rencontrer moi-même, sauf pour ainsi dire anonymement, pour être vacciné par lui, mais nous avions plusieurs amis communs, et combien de fois, de son vivant même, j'avais entendu l'éloge de sa personne, de son dévouement et de la valeur de ses travaux.

M. le docteur Aujoulat, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, lors des funérailles du docteur Stefanopoulo, en Bretagne, le pays de Mme Stefanopoulo, au début du mois d'avril dernier, a présenté ce grand savant, ce grand médecin et ce grand Français.

A peu près en même temps, le Gouvernement le citait à l'ordre de la Nation. Je vous lis le texte de la citation parue au *Journal officiel* du 4 avril dernier:

« Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, cite à l'ordre de la Nation:

« M. le docteur G. S. Stefanopoulo, chef de service de l'institut Pasteur, microbiologiste distingué, spécialisé depuis de nombreuses années dans l'étude des maladies tropicales;

« A grandement contribué par ses travaux à la mise au point du vaccin antiamarile, qui a permis de protéger de nombreux êtres contre la terrible maladie qu'est la fièvre jaune; victime de son dévouement à la cause scientifique, a trouvé tragiquement la mort au cours d'une mission de recherches en Afrique équatoriale française.

« Paris, le 3 avril 1950. »

Je me permettrai, mes chers collègues, de vous donner rapidement quelques indications sur la carrière du docteur Stefanopoulo.

A l'institut Pasteur, après une période d'études générales au cours de laquelle il fut moniteur au « petit cours » de bactériologie, M. le docteur Stefanopoulo aborda, sous la direction du professeur Pettit, les différents sujets à l'étude dans le service: spirochétose, poliomyélite, affections d'origine inconnue. Son séjour à Alexandrie d'Egypte lui avait donné le goût de la pathologie exotique et toutes les questions de médecine coloniale l'intéressaient déjà.

Au cours de quelques mois passés dans le laboratoire de M. Fourneau, sous la direction de M. Tréfouel, il étudie la chimiothérapie du paludisme expérimental des oiseaux, puis la chimiothérapie des spirochétoses, l'action des arsenicaux pentavalents sur le singe.

Sa thèse de docteur en médecine, présentée en 1924, expose la préparation du sérum antipoliomyélitique sur le cheval, telle que le professeur Pettit la pratiquait.

Dans quelques recherches de chimie biologique, il étudie la nature des toxines, les protéides du sérum sanguin, la thermostabilité des propriétés des immusérums. On peut dire que cette période est celle où il chercha sa voie.

C'est dans le domaine de la fièvre jaune qu'il put réaliser une œuvre utile au triple point de vue scientifique, médical et social, dès 1927, d'abord, sous la direction du professeur Pettit, qui avait été envoyé en mission en Afrique occidentale française pour l'étude de la fièvre jaune, puis seul, après la mort de son maître en 1939.

A trois reprises différentes, en effet, le docteur Stefanopoulo fit partie de missions d'études. Une fois en 1927-1928, comme membre, puis comme chef de la mission en 1931-1932 et de 1935 à 1938.

Durant la première de ces trois missions, il resta à Paris pour étudier, en particulier, l'étiologie de la fièvre amarile qu'on attribuait au leptospirea icteroides. Bien vite la conclusion fut obtenue que ce leptospire n'était pas l'agent de la fièvre jaune.

Puis le docteur Stefanopoulo fut nommé chef de mission en Afrique occidentale française et l'ensemble de ses recherches portait, non seulement sur l'étiologie, mais sur la maladie expérimentale et la vaccination du singe, la sérothérapie, la fièvre jaune expérimentale des rongeurs, la vaccination de l'homme.

La vaccination — je tire la plupart de ces renseignements d'une publication de la Société de microbiologie — fut d'abord un sérum-virus-vaccination; puis l'emploi d'une culture atténuée sur embryon de poulet évita les dangers qui pouvaient résulter de la circulation dans le sang des virus neurotropes et contre lesquels la présence de sérum anti-amarile ne pouvait pas être toujours efficace.

Les missions du docteur Stefanopoulo en Afrique occidentale française ont permis de déterminer des zones d'endémicité amarile grâce à l'épreuve des immunsérums (test de séro-protection pratiqué sur la souris). Les résultats obtenus par lui ont été résumés dans un rapport présenté au ministre des colonies d'alors et pris en considération par le gouvernement général de l'Afrique occidentale française pour la réglementation de la lutte anti-amarile.

Les conclusions furent approuvées par la commission de la fièvre jaune de l'Office international d'hygiène publique.

En 1946, le docteur Stefanopoulo, après avoir été successivement assistant puis chef de laboratoire, fut nommé chef à l'institut Pasteur. La préparation du vaccin anti-amarile, l'examen des sujets à vacciner, la vaccination elle-même, l'établissement des fiches des vaccinés, des recherches de séro-protection accaparaient largement son temps. Malgré tout, il pouvait encore poursuivre des recherches sur la poliomyélite, les trypanosomiases, mais les filarioses constituaient pour lui un sujet de choix. Il avait abordé cette étude depuis longtemps déjà, au cours de ses missions en Afrique et publié des travaux dès 1940. Tout récemment, il avait exposé, à une séance de la société de biologie, les résultats obtenus par la chimiothérapie dans le traitement des filarioses. C'est avec l'espoir de continuer ces expériences qu'il avait voulu partir de nouveau pour l'Afrique équatoriale française, où il était appelé par le haut commissaire de Brazzaville.

Peu de temps après il aurait dû partir en Ethiopie où la confiance du Négus l'avait invité à préparer la création d'un institut de médecine tropicale. Le docteur Stefanopoulo était devenu membre de diverses sociétés savantes: société de pathologie exotique, société de médecine et d'hygiène tropicale, société de médecine publique et de génie sanitaire, société de chimie biologique.

En 1948, il avait été élu membre de la société de biologie; cette distinction représentait la consécration de toute sa vie scientifique, car c'est, paraît-il, la société scientifique la plus difficilement accessible et qui consacre vraiment les mérites des savants.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, j'ai voulu vous donner ces quelques précisions sur la carrière scientifique du docteur Stefanopoulo. Je voudrais souligner aussi combien toute cette vie fut un éclatant exemple de ce qu'est la culture française, de ce qu'est la science française.

Le docteur Stefanopoulo n'était pas Français d'origine. Il était né à Patras, en Grèce, en 1893. Arrivé à Paris seulement en 1919, il ne fut naturalisé Français qu'en 1929, soit donc vingt ans avant sa mort; mais il était devenu tellement Français, aussi bien par toute sa vie, par toute sa culture que par son mariage, que, vraiment, nous pouvons dire qu'il fait le plus grand honneur à la science et à la médecine françaises. Exemple illustre de cette culture et de cette copénétration franco-hellénique dont un Ernest Psichari nous est un témoin non moins remarquable. (*Très bien! très bien!*)

Après avoir rendu cet hommage, après avoir donné quelques indications sur l'œuvre scientifique et médicale du docteur Stefanopoulo, je voudrais, mes chers collègues, terminer par deux conclusions: il ne nous suffit pas de rendre un hommage, même le plus solennel et le plus ému, à un grand savant, à un grand bienfaiteur de l'Afrique et des Africains, nous voudrions aussi demander au Gouvernement de se préoccuper de sa veuve et de ses deux orphelins.

Sans doute, les funérailles du docteur Stefanopoulo ont déjà été solennellement célébrées aux frais du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française, mais nous aimerions que le Gouvernement se souvînt de ceux laissés par ce grand médecin.

Nous aimerions également que le Gouvernement, dans toute la mesure du possible, se préoccupât de prendre toutes mesures appropriées pour que le travail magnifique du docteur Stefanopoulo puisse être poursuivi.

En effet, on m'a signalé que plusieurs élèves du docteur Stefanopoulo, ceux qui suivaient de plus près ses travaux, étaient tentés d'abandonner la carrière dans laquelle ils avaient débuté; d'une part, parce qu'il n'y avait pas de crédits suffisants pour le développement des laboratoires, pour la poursuite de ces recherches sur la fièvre jaune, sur les filarioses et, d'autre part, parce que ces savants n'auraient pu trouver suffisamment de carrières outre-mer.

Mes chers collègues, nous devons demander au Gouvernement — ce sera le complément le plus pratique à l'hommage ému que nous voulons rendre — de vouloir bien favoriser les poursuites de cette œuvre médico-scientifique, grâce à des disciples nombreux et aidés, pour le plus grand bien de l'Afrique et des Africains.

Cette aide, ces facilités indispensables rendront témoignage à la valeur de la science et de la culture française. Elles seront surtout une contribution au progrès social de toutes les populations autochtones, au bien desquelles, par toute sa vie scientifique, le docteur Stefanopoulo a travaillé avec un admirable dévouement. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Boutbien.

M. Boutbien. Mes chers collègues, le groupe socialiste unanime s'associe à la proposition formulée par notre collègue M. Borrey tendant à rendre hommage à la mémoire du docteur Georges-Jean Stefanopoulo.

En rendant cet hommage à la mémoire d'un savant mort tragiquement, il y a à peine un an, en service commandé, non pas peut-être au service d'un organisme, mais au service de la science, nous entendons à la fois dégager la leçon de sa vie et en même temps le résultat de son œuvre. Stefanopoulo était un de nos confrères, mon cher Borrey, qui, né dans cette Hellade lointaine en 1893, avait été attiré par les travaux de la médecine française. Il était l'expression d'une preuve, je dirai: téléologique, qui relie la culture grecque à la culture française à travers les âges. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

N'oublions pas que, naturalisé français, il a donné à cette naturalisation un sens particulièrement profond. La France peut s'honorer qu'il ait été citoyen français, et que le monde entier ait reconnu que cette naturalisation a apporté à toute l'Union française les bienfaits d'une science qui, aujourd'hui encore, bien que de plus en plus vulgarisée, est essentielle à la sauvegarde des populations de l'Union française.

La carrière scientifique du docteur Georges-Jean Stefanopoulo, notre collègue, M. l'abbé Catrice, l'a exposée avec beaucoup d'éloquence et beaucoup d'abondance. Pour ma part, je voudrais simplement marquer les quelques dates qui situent l'œuvre scientifique du docteur Stefanapoulo.

Arrivé en France en 1919, il est entré comme travailleur libre au service du docteur Auguste Pettit. Il a d'abord été orienté sur l'étude des spirochétides et, plus particulièrement, sur l'étude de la spirochétose ictéro-hémorragique.

Il a participé aux travaux sur la sérothérapie antipoliomyélitique; il y a consacré sa thèse mais ne s'est pas limité à ces questions et, dès cette époque, le problème de la pathologie tropicale le préoccupait déjà. C'est ainsi qu'on lui doit, en collaboration avec Fourneau, des travaux sur le paludisme expérimental des oiseaux, les premiers essais de chimiothérapie sur les spirochétoses; l'action des arsenicaux pentavalents sur le singe.

Ce travailleur infatigable, devenu licencié de sciences naturelles en 1928, commence alors l'œuvre de sa vie en s'engageant dans la lutte contre la fièvre jaune. A ce titre, il participe à de nombreuses missions que le professeur Pettit a organisées dans toute l'Union française et il a cette chance, due à la fois au travail, à la persévérance et à l'intelligence, de démontrer que la fièvre jaune est engendrée par un virus amaril jusque là méconnu. Il en étudie la conservation et la réceptivité sur le singe.

De ces études il déduit des considérations thérapeutiques sur l'action curative et préventive du serum antiamarilique. Il s'est intéressé, d'une manière plus particulière, à l'évolution de ces méthodes de prévention contre les agents à virus neurotrope. Il y a dans l'œuvre de Stefanopoulo, pour les initiés, l'évolution de vingt ans de culture médicale, car entre les premières tentatives de sérum virus-vaccination, jusqu'aux études actuelles sur les vaccins issus des souches américaines de culture de ce virus atténué, il y a un progrès considérable de la science dont le docteur Stéfanopoulo a été un des éléments les plus actifs et les plus créateurs.

C'est d'ailleurs à la suite de ces travaux, en particulier sur les souches de virus américaines, que l'on a abandonné le premier mode de vaccination contre la fièvre jaune et que l'on est arrivé à utiliser aujourd'hui une vaccination beaucoup moins grave, qui provoque moins d'accidents et dont l'efficacité est beaucoup plus grande.

Les résultats pratiques de ses efforts se sont traduits par 71.000 personnes vaccinées par lui avec succès selon cette nouvelle méthode.

Mais il ne s'est pas simplement contenté de travailler en laboratoire; il a cherché à appliquer dans la vie le résultat de ses travaux. Il a été chargé d'établir, en Afrique occidentale française, la carte de distribution du virus amaril et c'est sur cette étude que le gouverneur général de l'Afrique occidentale française a appliqué la réglementation de la lutte antiamaril dont les résultats actuels sont satisfaisants. Il devait connaître la première consécration officielle de ses travaux lorsqu'il fut nommé en 1946 chef du service de la fièvre jaune à l'institut Pasteur. Mais il faut savoir que cet homme n'a pas limité son action scientifique à l'étude de la fièvre jaune, il a été préoccupé par tous les problèmes de la pathologie tropicale, l'amibiase, la trypanosomiase, le paludisme, et enfin la filariose. Pendant les mois qui ont précédé sa mort, il s'était penché avec ses collaborateurs sur l'étude de la chimiothérapie de la filariose dont nous voyons peu à peu se développer les effets, notamment l'étude sur l'étrasan.

Membre de nombreuses sociétés de médecine d'hygiène tropicale, membre — un des plus actifs — de la société de pathologie exotique, membre de la société de chimie biologique, lauréat de l'académie des sciences, de l'académie de médecine, de l'académie d'Athènes, médaille d'honneur des épidémies, chevalier de la Légion d'honneur, le docteur Stefanopoulo avait déjà beaucoup mérité de l'humanité.

Peut-être son œuvre n'a-t-elle pas eu la publicité qu'ont les œuvres d'autres savants. Il avait travaillé dans l'ombre, dans la modestie, il avait mis sa science au service de l'humanité tout entière, sans distinction de race, de couleur ou de classe. Il avait mis sa science au service de l'homme et c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas connu la grande publicité faite aux savants lorsqu'ils consentent à mettre leur science au service d'une seule nation ou d'une seule idéologie.

C'est pourquoi nous rendons un hommage ému à la mémoire du docteur Georges Stefanopoulo. Nous pensons également à sa veuve et à ses conditions d'existence actuelles, et nous voudrions que la France, qui a eu l'honneur de compter Stefanopoulo comme citoyen français, ne soit pas ingrate à l'égard de ceux que sa mort prématurée a plongés dans les difficultés matérielles de la vie.

Le groupe socialiste rend donc unanimement hommage à ce savant dont les travaux, tous les jours, réussissent à vaincre les obstacles que l'humanité trouve devant elle et qui permettent d'espérer que l'Union française sera le résultat et le fruit d'une collaboration patiente et amicale de toute l'intelli-

gence française mise au service du renouveau des peuples. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Boluix-Basset.

M. Boluix-Basset. Mesdames, messieurs, le groupe des indépendants métropole-outre-mer s'associe de grand cœur à l'hommage rendu au docteur Stefanopoulo. Il votera la proposition qui nous est soumise, avec le respect, la déférence et l'admiration qu'imposent la vie scientifique et le dévouement de ce grand savant. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Raphaël-Leygues.

M. Raphaël-Leygues. Le groupe du rassemblement républicain, au nom duquel je prends la parole, s'associe unanimement à l'hommage public rendu à la mémoire du docteur Stefanopoulo.

D'autres plus dignes que moi viennent de retracer la carrière de ce grand savant, de ce grand Français. Mais nous qui l'avons connu aussi, nous voyons derrière son nom glorieux un visage — un visage d'homme sensible, intelligent et bon — et nous voulons exprimer simplement notre émotion.

Je veux dire avec quel cœur, comme M. Boluix-Basset, comme mon collègue M. Boulbien, nous voterons la proposition de M. Borrey. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française adresse un solennel et reconnaissant hommage à la mémoire du docteur Stefanopoulo, ardent pionnier de la lutte contre les épidémies tropicales, mort en Afrique noire, victime du devoir. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques:

Mardi 9 mai;

Jeudi 11 mai.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose d'autre part de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 9 mai 1950, à quinze heures, séance publique:

a) Discussion de la proposition de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer (nos 38, année 1949, et 58, année 1950; M. Momo Touré, rapporteur. — Année 1950, avis de la commission des affaires sociales, M. Borrey, rapporteur);

b) Discussion de la proposition de M. Lapart tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser les pensions d'ancienneté consenties dans l'Union française par les caisses locales des retraites (nos 59 et 278, année 1949; M. Abdesselam, rapporteur, et no 103, année 1950, avis de la commission des affaires financières, M. de Peretti, rapporteur; avis de la commission des affaires sociales, M. Bégarra, rapporteur).

Jeudi 11 mai 1950, à quinze heures, séance publique:

a) Discussion de la proposition de MM. Lechani, Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Pieri, Di ould Zein et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à transformer les centres municipaux d'Algérie en communes rurales (nos 498, année 1948, et 308, année 1949; M. Lechani, rapporteur);

b) Discussion de la proposition de MM. Le Brun Keris, Cazelles, Roulleaux-Dugage, Montral, tendant à inviter le Gouvernement à assurer la conservation des ruines de Tipasa (Algérie) et à en faciliter la visite (nos 208, année 1949, et 95, année 1950; M. Bégarra, rapporteur).

M. Alfred Bour. Nos collègues, auteurs de la proposition, sont partis en mission officielle pour une durée assez longue, et je ne pense pas qu'ils soient de retour la semaine prochaine.

M. le président. La parole est à M. Bégarra.

M. Bégarra. Je crois pouvoir vous dire que les auteurs de la proposition ne seront pas présents à la séance du 11 mai.

M. Alfred Bour. Certainement pas:

Dans ces conditions, je demande le retrait de l'ordre du jour.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur le renvoi à une séance ultérieure au 11 mai, de la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de réserver, pour une séance ultérieure au 11 mai, la discussion de la proposition.*)

M. le président. En conséquence, la proposition est retirée de l'ordre du jour du 11 mai.

A la suite de cette proposition qui vient d'être retirée, la conférence des présidents propose la discussion de la proposition de résolution de MM. Antonini, Boussenot, Monnet, Delmas, Djim Momar Gueye, Borrey, Zinsou, Diop Babakar, Gentet, Gervain, Ebédé et Schock tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi déterminant le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (N° 92, année 1950, M. Léon, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les proposition de la conférence des présidents, ainsi amendées, sont adoptées.

En conséquence des décisions que vient de prendre l'Assemblée, l'ordre du jour du jeudi 11 mai 1950 reste ainsi fixé:

1° Discussion de la proposition de MM. Lechani, Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Piéri, Di Ould Zein et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à transformer les centres municipaux d'Algérie en communes rurales. (Nos 498, année 1948, et 308, année 1949. — M. Léchani, rapporteur.)

2° Discussion de la proposition de résolution de MM. Antonini, Boussenot, Monnet, Delmas, Djim Momar Gueye, Borrey, Zinsou, Diop Babakar, Gentel, Gervain, Ebédé et Schock tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi déterminant le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (N° 92, année 1950. — M. Léon, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques.)

— 7 —

STATUTS DES ADMINISTRATEURS DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Discussion sur l'urgence d'une proposition.

M. le président. La demande de discussion d'urgence déposée au début de la présente séance par M. Georges Riond pour sa proposition relative au statut des administrateurs de la France d'outre-mer ne peut être mise en discussion que dans une demi-heure.

Je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle décide de renvoyer cette discussion à la plus prochaine séance ou s'il convient simplement de suspendre la séance et de discuter cette demande d'urgence dans une demi-heure.

M. Boluix-Basset. Cette demande a été déposée à quinze heures vingt.

M. le président. L'Assemblée n'en peut donc discuter avant seize heures vingt.

M. Bégarra. Il suffirait d'une suspension de vingt minutes.

M. Georges Riond. Je me permets d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un point précis.

En déposant cette proposition, je n'ai pas eu l'intention d'aller sur les brisées du groupe du mouvement républicain populaire et du groupe socialiste qui, par l'intermédiaire de notre collègue M. Tétau, a déjà déposé sur le statut des administrateurs

de la France d'outre-mer des propositions valables. La raison de mon initiative et de celle de mon groupe tient à l'impatience des administrateurs de la France d'outre-mer devant le retard apporté à la définition de leur statut. Ces fonctionnaires souhaitent que les prochaines discussions budgétaires au Palais-Bourbon donnent au Gouvernement l'occasion de définir ses positions. C'est pourquoi je pense, sans entrer dans le fond du débat, qu'il y a urgence que notre Assemblée émette un avis et transmette sa proposition au Gouvernement dans les plus brefs délais afin que nous ne soyons pas forclos si prochainement les crédits de la France d'outre-mer viennent en discussion devant l'Assemblée nationale.

M. le président. M Georges Riond insiste sur l'urgence de la discussion de sa proposition.

Je mets aux voix le renvoi à une prochaine séance de la discussion d'urgence relative à cette proposition.

(Le renvoi, mis aux voix, n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix une suspension de séance permettant, aujourd'hui même, la discussion d'urgence de cette proposition.

(La suspension, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. La séance est suspendue.

Elle sera reprise à seize heures trente.

(La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de M. Perier, Mme Malroux et Mlle Le Ber une proposition tendant à inviter le Gouvernement à décider la création d'une carte d'identité obligatoire dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion.

La proposition sera imprimée sous le n° 108, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. *(Assentiment.)*

— 9 —

STATUT DES ADMINISTRATEURS DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Déclaration de l'urgence d'une proposition; renvoi de la fixation de la date de la discussion.

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que vingt conseillers de l'Union française, dont la présence a été constatée par appel nominal, ont demandé la discussion d'urgence de la proposition de M. Georges Riond et des membres du groupe Union métropole — outre-mer (indépendants), tendant à inviter le Gouvernement à définir sans plus tarder le statut des administrateurs de la France d'outre-mer.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur la demande de discussion d'urgence.

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 62 du règlement:

« Le débat engagé sur une demande de discussion d'urgence concernant un projet, une proposition ou une proposition de résolution ne peut jamais porter sur le fond; l'auteur de la demande, un orateur « contre », le président ou le rapporteur de la commission, les représentants du Haut Conseil et du Gouvernement sont seuls entendus. »

La parole est à M. Georges Riond, l'un des auteurs de la demande de discussion d'urgence.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, je n'ai rien à ajouter aux quelques paroles que j'ai prononcées tout à l'heure et qui ont déterminé cette Assemblée à prendre position en ce moment sur la question d'urgence.

Je demande donc, pour les raisons que j'ai indiquées, que la commission de la législation se saisisse au plus tôt de cette proposition et permette ainsi à l'Assemblée de la discuter au cours de sa séance de jeudi prochain si possible.

M. le président. Personne ne demande la parole contre la discussion d'urgence ?...

La commission de la législation a-t-elle des observations à présenter ?

M. Abdesselam, *vice-président de la commission de la législation.* La commission est aux ordres de l'Assemblée. Elle pourrait examiner la proposition mercredi et serait, je crois, en mesure de rapporter ses conclusions à la séance de jeudi.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

(L'Assemblée, consultée, ordonne la discussion d'urgence de la proposition.)

M. le président. En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à fixer le moment où elle voudra discuter cette proposition.

Aux termes du 4° paragraphe de l'article 62 du règlement:

« Lorsque la discussion d'urgence est décidée, une première délibération peut s'instituer sur un rapport verbal, qui devra être présenté dans un délai maximum de trois heures, le texte du projet, de la proposition ou proposition de résolution devant obligatoirement être, au préalable, distribué. »

La proposition a été distribuée sous le n° 105.

M. le vice-président de la commission de la législation estime que la discussion pourrait être fixée à la séance de jeudi prochain.

M. Raymond Lombardo. Nous devons être saisis d'un rapport écrit. D'autre part, la séance de la commission s'annonce comme très chargée. Puisqu'il y a une demande de discussion d'urgence, elle pourra s'occuper de cette proposition, mais elle ne pourra certainement pas rédiger son rapport suffisamment à temps pour qu'il soit imprimé et distribué avant jeudi prochain.

M. le président. L'Assemblée accepte-t-elle que la date de la discussion de la proposition soit fixée par la prochaine conférence des présidents ?

M. Raymond Lombardo. Ce serait préférable.

M. Max André. Je crois, en effet, qu'on ne peut pas fixer actuellement la date puisqu'on ne sait pas si le rapport écrit sera distribué à temps.

Si l'on discute dans un délai de trois heures, un rapport verbal suffit. Mais étant donné que le délai sera supérieur à trois heures, un rapport écrit sera nécessaire.

M. le vice-président de la commission. Si l'Assemblée se montre trop exigeante, la commission ne pourra évidemment lui donner satisfaction.

M. Max André. C'est le règlement qui nous impose cette méthode.

M. Georges Riond. La question n'est pourtant pas compliquée. Voici exactement comment elle se présente: à l'heure actuelle, l'Assemblée nationale, le Conseil de la République et le ministre de la France d'outre-mer sont tous d'accord.

Il s'agit simplement d'inviter les autres administrations — pour reprendre les termes employés par M. le ministre de la France d'outre-mer — à accélérer leur travail. Donc on est d'accord sur le fond, il s'agit simplement — et je pense que la délibération en commission ne sera pas longue — de trouver les documents nécessaires à l'établissement d'un rapport bref qui donnerait satisfaction à tout le monde.

M. le président. Dans ces conditions, l'Assemblée jugera sans doute opportun de renvoyer la fixation de la date de cette discussion à la conférence des présidents.

M. Max André. Si la conférence des présidents estime, surtout au vu des délibérations de l'Assemblée nationale, qu'il y a urgence à discuter rapidement cette question, elle pourra proposer la tenue d'une séance vendredi à cet effet. Sinon, l'affaire pourrait être remise à la semaine suivante.

Je crois que la conférence des présidents pourra très utilement en décider. *(Très bien! très bien!)*

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, la question est renvoyée à la conférence des présidents pour la fixation de la date de discussion. *(Assentiment.)*

— 10 —

SUITE DU REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je rappelle que la prochaine séance publique a été fixée à mardi prochain 9 mai, à quinze heures.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Discussion de la proposition de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer (nos 38, année 1949, et 58, année 1950. — M. Momo Touré, rapporteur; avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur);

Discussion de la proposition de M. Lapart tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser les pensions d'ancienneté consenties dans l'Union française par les caisses locales des retraites (nos 59 et 278, année 1949, M. Abdesselam, rapporteur; n° 103, année 1950; avis de la commission des affaires financières, M. de Peretti, rapporteur; avis de la commission des affaires sociales. — M. Bégarra, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du 4 mai 1950.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le jeudi 4 mai 1950 MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Tenir séance le mardi 9 mai 1950, à quinze heures, pour:

a) La discussion de la proposition (n° 38, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan économique et social des territoires d'outre-mer;

b) La discussion de la proposition (n° 59, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser les pensions d'ancienneté consenties dans l'Union française par les caisses locales des retraites.

II. — Tenir séance le jeudi 11 mai 1950, à quinze heures, pour:

a) La discussion de la proposition (n° 498, année 1948) tendant à transformer les centres municipaux d'Algérie en communes rurales;

b) La discussion de la proposition (n° 208, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à assurer la conservation des ruines de Tipasa (Algérie) et à en faciliter la visite;

c) La discussion de la proposition de résolution (n° 92, année 1950) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi déterminant le mode de fixation de la parité du franc C. F. A.

ANNEXE
au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES

Mme Malroux a été nommée rapporteur de la proposition (n° 91, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à participer à l'érection d'un monument à la gloire de Félix Eboué, à Cayenne, sa ville natale.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Meyer a été nommé rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 30, année 1950) sur la proposition de loi relative à la réglementation de l'importation, fabrication, détention, mise en circulation en vue de la vente, mise en vente ou cession gratuite des boissons alcooliques dans les établissements français d'Océanie.

M. Boussenot a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 66, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à se préoccuper de la situation grave dans laquelle se trouve le cheptel bovin malgache.

AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Louis Delmas a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 245, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi rendant les sociétés coloniales imposables au lieu de leur siège social même si elles tiennent leurs assemblées générales en France et si elles y ont leurs organes d'administration et de contrôle.

AFFAIRES SOCIALES

M. Borrey a été nommé rapporteur de la proposition (n° 102, année 1950) tendant à adresser l'hommage de l'Assemblée de l'Union française à la mémoire du docteur Stefanopoulo.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 4 MAI 1950

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

FRANCE D'OUTRE-MER

122. — 4 mai 1950. — **M. Georges Boussenot** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** de bien vouloir lui faire connaître le nombre, par services et par nature d'emplois, des fonctionnaires et agents contractuels servant: 1° dans la métropole; 2° dans les pays d'outre-mer et les Etats associés du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

118. — **M. le lieutenant-colonel Bichon** demande à **M. le ministre des affaires étrangères:** quelle est la position du Gouvernement devant la proposition de M. Spender, ministre des affaires étrangères australien, publiée dans la presse du 10 mars 1950, « d'établir une alliance militaire défensive de tous les pays ayant des intérêts en Asie et dans le Pacifique et capables d'assurer des responsabilité militaires ». M. Spender a suggéré que les Etats-Unis et la France auraient la possibilité de s'associer à cette alliance, dont la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth formeraient le noyau. (*Question posée le 14 mars 1950.*)

Réponse. — La citation dont le lieutenant-colonel Bichon fait état est extraite du très long passage consacré aux questions de sécurité inclus dans le vaste discours programme de politique étrangère pro-

noncé le 9 de ce mois par M. Spender, ministre des affaires étrangères devant le parlement australien. Au lendemain de l'installation d'un gouvernement conservateur succédant à un gouvernement travailliste un tel exposé, qui a successivement passé en revue tous les aspects de la politique étrangère australienne, était réclamé par l'opinion du Dominion. Il ne marque avec la politique étrangère du Dr. Evatt aucune solution de continuité et le prédécesseur de M. Spender vient de lui donner publication de son approbation. La traduction exacte de la phrase ayant retenu l'attention du lieutenant-colonel Bichon s'établit ainsi: « Ce que j'envisage est un arrangement militaire défensif ayant pour base une solide entente entre les pays pour lesquels la stabilité en Asie et dans le Pacifique constitue un facteur d'importance vitale et qui sont en même temps capables d'assumer des obligations militaires ». Contrairement à ce qu'indique le lieutenant-colonel Bichon, la France n'est pas désignée nommément, mais elle est, à coup sûr, incluse dans la pensée du ministre exprimée ainsi: « Je me plais à penser que l'Australie, le Royaume-Uni et, je le souhaite ardemment, d'autres pays du Commonwealth, pourront former un noyau et que tels autres pays qui désireraient le faire auront la possibilité de s'y associer à la condition, comme je viens de le dire, qu'ils soient capables d'assumer des obligations militaires ». Par la suite, il est indiqué que la coopération des Etats-Unis est essentielle: « sans cette coopération, un tel pacte serait d'ailleurs dénué de signification ». Dans le préambule de son exposé sur les questions de sécurité, M. Spender a soin de marquer que son projet de pacte du Pacifique n'est pas nouveau: l'idée sur laquelle il insiste c'est qu'un tel pacte serait vain s'il ne revêtait un caractère militaire mais ce caractère ne doit pas être le seul: « Les pactes défensifs sont à bien des degrés négatifs. Nous souhaitons un pacte ayant également des objectifs positifs: le développement des institutions démocratiques, le relèvement des niveaux de vie, la conclusion de liens culturels et économiques plus étroits ». Enfin, M. Spender conclut ainsi sur le passage de son discours consacré à un pacte du Pacifique: « Il est évident qu'un nombre important de considérations sont à approfondir avant qu'un tel pacte soit possible. Le gouvernement australien en fait une tâche urgente de sa politique. Aucun effort ne sera épargné afin d'avancer l'étude de cette idée. » Ainsi, le projet de M. Spender, exposé à l'opinion australienne et non au monde, ne revêt, pour l'instant, que le caractère d'un programme non encore en forme. M. Spender n'a pas saisi les gouvernements étrangers et l'orateur indique lui-même qu'avant de pouvoir le faire, la diplomatie australienne a encore à accomplir tout un travail préparatoire. Le Gouvernement français n'a donc pour l'instant aucune position à prendre en ce qui concerne ce projet. Il n'est point en présence d'une « proposition », terme employé dans sa question écrite par le lieutenant-colonel Bichon.

FRANCE D'OUTRE-MER

37. — M. Robert Léon demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** pour quelles raisons le haut commissaire de l'Afrique occidentale française ne donne pas satisfaction au vœu émis à deux reprises par l'assemblée territoriale de la Côte-d'Ivoire concernant l'achat d'une maison à Paris destinée à recevoir les originaires de ce pays, de passage à la métropole, soit pour leurs études, soit pour leurs affaires; ceci alors qu'un crédit de 4 millions C. F. A. pour l'achat et 2.500.000 C. F. A. pour le fonctionnement sont inscrits sur le budget local 1949, que le fonctionnement de cette maison s'avère d'une utilité incontestable et l'ouverture doit en être faite le plus rapidement possible, sous le contrôle effectif d'un délégué du gouvernement général; que les raisons primitivement données par le gouvernement général ne peuvent être retenues (création d'une maison à la cité universitaire, mais elle ne pourra recevoir que des étudiants de faculté, et désir du gouvernement général de ne pas voir créer des « maisons » distinctes par territoire). (*Question posée le 16 juin 1949.*)

Réponse. — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française procède actuellement à l'achat d'un hôtel d'une capacité de 80 chambres; les formalités en seront terminées fin avril.

Erratum

à la suite du compte rendu in extenso *de la séance du 2 mai 1950.*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée de l'Union française, 3 mai 1950.)

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Page 702, 2e colonne, réponse de M. le ministre de la France d'outre-mer à la question écrite n° 120 de M. Delmas, 11e ligne avant la fin, au lieu de: « 63.739 livres sterling », lire: « 67.739 livres sterling ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.